

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 916 (Rect)

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

À l'alinéa 43, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »

les mots :

« . Ces cotisations sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.